

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020**

Convocation le 13 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi dix-sept juillet, à dix-neuf heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes du bourg de Carnac, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

Etaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Christelle SOUQUES-MIAN, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Etait excusée : Virginie MASSON

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS

RÉSILIATION DE L'ADHÉSION AU CNAS

Vu la délibération en date du 11 février 2011 décidant de mettre en place une action sociale en faveur du personnel, il avait été décidé d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} juillet 2011, autorisant ainsi le Maire à signer la convention d'adhésion ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que d'après la Loi du 2 février 2007, les agents territoriaux ont un droit à l'action sociale. Ces prestations sont inscrites dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités. Les prestations proposées par le CNAS ne sont pas utilisées par les agents de la commune.

Monsieur le Maire propose de résilier l'adhésion de la commune au CNAS pour les agents actifs et retraités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- d'**ADOPTER** la proposition du Maire
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires,

POUR: 11
 CONTRE: 0
 ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,
 Le 17 juillet 2020
 Le Maire, Mathieu MOLINIE

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
 mois et an que dessus
 Cet acte a été publié le 22/07/2020
 Le Maire, Mathieu MOLINIE


